Séance du 15 mai 2018

Membres présents : MME CARDONA Corinne, M. MICHEL Jean-Bernard MME MATHIAS Anne-Laure , M. SCARAMUS Jean-Pierre, MME DAMBREVILLE Nathalie, MME FERRAND Nicole, M PEYTEL Vincent, MME ZIMBOULAS Marie-Martine, M. JOLLY François, MME ABRY Madeleine, MME RIOU Evelyne, MME BOUDOYAN Stella, M. DECLAS Benjamin

Membre excusé : M. BAILLET Thierry (pouvoir à MME DAMBREVILLE Nathalie)

**ORDRE DU JOUR MODIFIE**

- Nouvelle demande – Avis révision projet PLUH

Il est proposé au conseil municipal d’ajouter à l’ordre du jour de la présente séance une délibération sur une demande complémentaire par rapport à la révision du PLUH.

**1 -Désignation du secrétaire de séance**

M. Benjamin DECLAS est désigné secrétaire de séance.

**2 – Approbation du PV du 10 avril 2018**

Ce PV est approuvé à l’unanimité.

**3 –Signalétique**

Le conseil municipal remercie la commission Environnement et plus particulièrement M. Dominique BALLANSAT pour sa participation active au travail sur la signalétique dans le village et pour son diaporama présentant l’état des lieux et le projet futur. Après analyse ce diaporama et débâts c’est le devis de la Société UNIKOMM qui est retenu pour :

 39 lattes x 44.40 € TTC = 1731.60 €

- supports = 1000.00 €

- plan = 210.00 €

TOTAL = 2941.60 €

Accepté à l’unanimité

La pose de cette signalétique sera réalisée par la commission environnement patrimoine.

Il est signalé que 3 entreprises sont également intéressées pour bénéficier de cette signalétique.

**4 –Décision modificative BP commune 2018**

M SCARAMUS informe le conseil municipal qu’il est nécessaire d’ajuster la section des écritures d’ordre du budget primitif 2018 en passant les écritures ci-dessous :

- D 675 – Valeur comptable immo. cédées - 21 265.00 €

- D 6761 – Différences sur réalisations - 28 735.00 €

**TOTAL D 042 – Opérations d’ordre entre section - 50.000.00 €**

**R 024 – Produits des cessions + 50.000.00 €**

- R 192 – Plus/moins value cession d’immo - 28 735.00 €

- R 2115 – Terrains bâtis - 21 265.00 €

**TOTAL R 040 – Opérations d’ordre entre section - 50.000.00 €**

- R 775 – Produits des cessions d’immo. - 50.000.00 €

**TOTAL R77 – Produits exceptionnels - 50.000.00 €**

**D 2313 – Immos en cours construction - 561 203.27 €**

**D 2313-71 – Maison Mondon + 561 203.27 €**

Accepté à l’unanimité.

**5 – Projet mutualisation d’un agent de police municipale**

Madame CARDONA fait le compte rendu d’une réunion tenue à Albigny par rapport au projet de mutualisation d’une police municipale entre les communes de Poleymieux, Curis, Albigny, St Romain et Couzon.

Pour Poleymieux, il serait prévu 2 demi-journées d’intervention par semaine. Compte tenu de l’ensemble des demandes des 5 communes, ce serait 2 agents qui seraient nécessaires représentant un coût salarial annuel de 80.000 €, auquel il conviendra de rajouter les frais de fonctionnement à partager : achat et entretien d’un véhicule, équipement, essence. (20.000 € environ par an pour Poleymieux avec un engagement sur 3 ans).

Le conseil municipal souhaite réfléchir à cette proposition, sachant que les besoins sur la commune sont davantage ciblés en soirée, et les week ends. Cette question sera donc débattue à nouveau lors du prochain conseil, d’autant plus que certaines communes ne sont pas certaines d’avoir besoin de ce service dont le coût est déjà élevé.

**6 – Programme travaux ONF 2018**

Madame MATHIAS présente le programme d’actions 2018 prévu pour la forêt communale, assurée par l’ONF au titre du régime forestier dont elle relève. Elle fait l’historique des actions réalisées depuis 2014.

Il appartient au conseil de décider de réaliser tout où partie des opérations prévues.

Après débat, le conseil municipal retient : Coût HT

- Travaux de maintenance – Ouverture et matérialisation 1469.00€

des limites périmétrales et du parcellaire

- Travaux sylvicoles : Forfaits plantation 2674.00 €

**TOTAL HT 4143.00 €**

Accepté à l’unanimité.

**7 – Règlement local de publicité**

Madame MATHIAS rappelle que le règlement local de publicité métropolitain est en cours d’élaboration. Il remplacera les RLP communaux existants. La Métropole met en œuvre un travail de collaboration avec les communes pour prendre en compte l’identité des territoires et les attentes des acteurs locaux.

Aujourd’hui, sur les 59 communes de la Métropole de Lyon, 42communes ont leur propre RLP et 17 appliquent le règlement national défini par le code de l’environnement.

Celui-ci définit des règles plus strictes en matière de publicité pour les communes de Jonage, Quincieux, St Germain et Poleymieux, celles-ci étant considérées comme rurales par l’INSEE et Poleymieux, commune isolée de moins de 2000 habitants. Seuls les dispositifs suivants sont autorisés :

- Publicité murale limitée à une surface de 4 m² au lieu de 12 m²

- Publicité non numérique sur mobilier urbain limitée à 2 m² sur les panneaux

Par rapport aux autres communes de la Métropole, les publicités suivantes sont interdites :

Publicité hors mobilier urbain :

- Publicité scellée ou posée au sol : interdite

- Publicité numérique interdite

- Publicité sur toiture lumineuse interdite

Publicité sur mobilier urbain

- Publicité lumineuse (autre que les affiches éclairées par projection ou transparence) et numérique interdite

Est aussi interdite, comme dans toutes les communes de moins de 10.000 habitants (même si faisant partie de l’unité urbaine) :

- Publicité sur bâches de chantier ou permanentes interdites

- Publicités temporaires de dimension exceptionnelle

- Publicité numérique interdite sur le mobilier urbain

Un dossier et un cahier de concertation sont à la disposition du public en mairie. Différentes réunions vont avoir lieu jusqu'à l'automne 2018 afin de mettre en place un RLP cohérent entre les communes du secteur.

**8 – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l’eau potable et de l’assainissement**

Madame MATHIAS présente le rapport annuel 2016 :

 Quelques chiffres eau potable:

. 601 agents répartis à 90% dans la filière technique (électromécaniciens, égoutiers, techniciens de laboratoire) et 10% dans la filière administrative (juristes, assistants marchés publics).

. 3.10 € TTC le m3 d’eau potable (sur la base d’une facture semestrielle de 60 m3). Ce prix reste inférieur au prix moyen de l’eau dans le bassin Rhône Méditerranée Corse (3.62 € TTC/m3) et en France (3.99 € TTC/m3)

14% de la facture d’eau sont constituées de redevances payées à l’agence de l’eau, réinvesties pour :

- économiser l’eau sur les territoires en déficit en eau

- dépolluer les eaux

- protéger les captages d’eau potable des pesticides et des nitrates

- restaurer les zones humides et préserver la biodiversité

- la solidarité internationale

. 359 548 abonnements

. 87 800 202 m3 d’eau potable produite/an soit 209 570 m3/j consommés

. 64 réservoirs ou châteaux d’eau

. 11 sites de captage

. 4 055 km de canalisation

. 328 309 mesures réalisées en 2016 : bonne qualité bactériologique et conforme aux limites de qualité réglementaires pour l’ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés

. Solidarité locale : 1170 dossiers au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement, soit un engagement de 456.970 € sur le territoire du Grand Lyon

Depuis 2015, la production et la distribution d’eau potable sont déléguées à Eau du Grand Lyon, filiale de Véolia Eau.

A Poleymieux : 1326 habitants et 429 abonnés.

Quelques chiffres assainissement

.1 million de m3 d’eau traitée par jour

. 12 stations de traitement des eaux usées

. 178 dessableurs

. 3 302 km d’égouts

A Poleymieux, 389 abonnés assujettis et 46 abonnés non assujettis

Une refonte des ouvrages est programmée pour le traitement de 17.000 m3/jour

SPANC (Service Public d’Assainissement Non Collectif) :

.4749 installations en service dont près de 10% restent à contrôler

. 59 contrôles de conception réalisés

.39 contrôles de réalisation

.127 instructions d’urbanisme

. 41 SPANC à Poleymieux.

Solidarité internationale : Plus d’un million d’euros ont été attribués à des projets d’eau et d’assainissement, essentiellement en Afrique.

**9 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés**

Madame MATHIAS présente le rapport annuel 2016.

1. 354 476 habitants (+ 600.000 foyers) répartis sur 59 communes ont bénéficié de ce service public.

La priorité en matière de gestion des déchets est la réduction à la source des déchets. Depuis 2010, les déchets ménagers et assimilés ont diminué de 4.35% ; l’objectif d’ici à 2020 est d’atteindre -10%.

Développement du compostage : 2 cadres d’achat permettant d’intensifier son action en faveur du compostage de proximité

.15 nouveaux projets de compostages partagés : 14 sites de compost partagé en pied d’immeuble et 1 site de compost de quartier

. Marché d’insertion visant la fabrication de composteurs

Lutte contre le gaspillage alimentaire : sensibilisation du grand public et des acteurs de l’alimentation.

Les donneries, l’art du réemploi à partir des déchèteries : mises en place dans 9 déchèteries en novembre 2015. Les dons sont acheminés vers les sites d’associations relevant de l’économie sociale et solidaire. Les dons réalisés en 2016 sont estimés à environ 300 tonnes soit de l’ordre de 33 800 objets.

Collecte déchets ménagers : Quelques chiffres

.164 bennes à ordures ménagères

. 225 519 bacs gris

. 189 539 bacs verts

. 2499 silos à verre

. 19 déchèteries

Depuis 2008 la Métropole organise début janvier une collecte de sapins : 159 points de collecte répartis sur 61 communes ou arrondissements

Depuis 2015, une collecte saisonnière de déchets verts est mise en place le samedi au printemps et à l’automne.

De 2015 à 2016, les évolutions constatées par habitant sont :

- une baisse de la production d’ordures ménagères et de la collecte sélective des emballages légers et papiers (-0.5%)

- une hausse de la quantité de verre trié (+4%)

- une légère augmentation de la quantité de déchets apportés en décheteries (+ 0.1%)

- une forte augmentation des déchets végétaux (+2440 tonnes)

Traitement des déchets

Les déchets sont traités au maximum de leur potentiel

61 % sont valorisés énergiquement

32% font l’objet d’une valorisation matière (recyclés ou réutilisés, ou énergétique

7% sont stockés

La quantité de bois orientée vers la valorisation matière diminue (-1599 tonnes) du fait de la mise en place de 4 nouvelles bennes meubles sur 4 déchèteries :

.9388 tonnes de meubles orientés vers la valorisation.

.Les tonnages de déchets dangereux collectés sont en baisse : - 20%

Recyclage des emballages et papiers issus de la collecte séparée

.43 458 tonnes recyclées : les emballages légers (carton) affichent une forte augmentation (+18.8%) alors que les papiers présentent une forte baisse du fait du développement de supports numériques (-8%)

Traitement en installation de stockage des déchets

.3 545 tonnes de résidus d’incinération ont été enfouies.

.2 unités de traitement et valorisation énergétique de la Métropole : Gerland et Rillieux-la-Pape (chauffage urbain et électricité).

. + 24% de chaleur fournie au réseau de chauffage urbain

.Les sous-produits (mâchefers d’incinération) sont valorisés en sous-couches (remblais)

Les actions pour limiter l’impact sur la santé et l’environnement

A terme 90% de véhicules au gaz naturel sur les communes de Bron, Lyon, Tassin la-Demi-Lune,  Vaulx-en-Velin et Villeurbanne

Solidarité

. 10 347 € de subvention à l’Association Française contre les myopathies calculés en fonction du tonnage de papiers, journaux et magazines collectés tout au long de l’année

 . 84 140 € de dons à la Ligue contre le Cancer grâce à la collecte du verre

. 485 tonnes de vêtements collectés au profit de l’entreprise solidaire Le Relais (Emmaüs) et du Foyer Notre Dame des Sans Abris.

**10 – Révision PLUH - Nouvelle demande du conseil municipal**

Suite à la réception des plans du PLU-H en mairie, les élus se sont rendus compte qu’un grand nombre de parcelles ont été affectées d’un EBC ou d’un EVV sans concertation avec la commune.

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide de faire supprimer l’ensemble de ces EBC et EVV et demande le retour, pour ces parcelles impactées, à l’ancien PLU.

En ce qui concerne les avis des personnes publiques associées, le conseil municipal **manifeste son désaccord et émet un avis défavorable** par rapport :

* *à la demande du Ministère de la Défense* qui souhaite la création d’un STECAL pour le secteur de la Garenne – cela laisse supposer qu’il y a un risque de construction dans un secteur très protégé et classé en futur PENAP
* *à la demande de la Chambre d’Agriculture du Rhône* qui souhaite le classement en zone A2 du secteur « les Combes et Feyssolière » - c’est un risque de voir apparaitre une construction et le conseil ne souhaite pas de construction qui, un jour, pourrait changer d’affectation si l’agriculteur arrêtait son exploitation – de plus il y a déjà suffisamment de bâtiments agricoles sur ce secteur qui est situé à côté d’une table d’orientation
* *à la demande de la Chambre d’Agriculture du Rhône* par rapport au classement du cimetière – celui-ci va être agrandi mais nous ne connaissons pas encore les limites de cet agrandissement par rapport aux terrains voisins. Le conseil municipal souhaite donc le maintien en zone A2 sans STECAL.

Le Conseil Municipal valide les demandes de l’ONF pour la gestion de la forêt de Poleymieux.

Le conseil municipal mandate le Maire pour qu’elle adresse ces nouvelles demandes à la Présidente de la Commission d’Enquête.

Accepté à l’unanimité.

**11 – Questions diverses**

**Journées du Patrimoine**: MME ZIMBOULAS signale que les journées du patrimoine se dérouleront le week-end du 15 et 16 septembre 2018 sur le thème « partage et gastronomie ». Des animations sont prévues le samedi sur Poleymieux.

**Prochain conseil municipal** : mardi 17 juillet 2018 à 20h00